



SECOURISME
FORMATION

DÉFIBRILLATEUR



OBJECTIFS

Savoir utiliser un défibrillateur en toute sécurité et être capable d'alerter les secours et permettre l'intégration de la mise en oeuvre des défibrillateurs semi-automatiques dans la séquence gestuelle de réanimation des arrêts cardio-respiratoires

www.alertis.fr

Tél: 04 78 90 46 30

Fax: 04 78 90 46 30

Portable: 06 31 09 87 59

Mail: info@alertis.fr

Programme et contenu

Conforme au référentiel national PSC1

- Historique de la défibrillation.
- Notions générales, le coeur, l'appareil circulatoire. Rappel anatomique.
- La notion de "fibrillation" et d'"asystolie".
- La chaîne de survie.
- L'arrêt cardiaque : description et symptômes.
- Justification de la défibrillation précoce.
- Rôle du défibrillateur. Généralités et principe de fonctionnement.
- Les différents types de défibrillateurs.
- Procédure d'utilisation chez l'adulte, chez l'enfant.
- Précautions d'emploi, pièges à éviter.
- Démonstration pratique.
- Exercices de manipulation par les stagiaires du DAE sur mannequins de formation.
- Effectuer une alerte.

Possibilité d'approfondir les situations en fonction du public à former au risque spécifique (petite enfance, personnes âgées).

Moyens Pédagogiques

- Power point et vidéos.
- Mannequin de formation adulte, enfant et nourrisson avec des masques faciaux individuels pour effectuer le bouche à bouche.
- Défibrillateur de formation avec des électrodes.
- Maquillage de formation simulant les plaies, les brûlures, les hémorragies etc.
- Matériel de désinfection, gants et draps jetables pour effectuer des mises en situation.
- Livret de formation remis à chaque stagiaire.



ALERTIS

Effectif : Jusqu'à 12 personnes

Durée : 2h30

Lieu : directement sur site

Formateur : Formateur de secourisme Sapeur Pompier recyclé et à jour de son monitorat

ORGANISATION

Aucune connaissance n'est nécessaire au préalable sans aucune limite d'âge.

Une convention peut être pour les modalités d'organisation.

Formation pouvant faire l'objet d'une prise en charge de l'OPCA, éligible au titre de la formation continue professionnelle (se renseigner).

La fiche de présence et le compte rendu de la formation seront envoyés au service demandeur.

Une fiche d'évaluation est donnée à chaque stagiaire.

ÉLIGIBLE
OPCA

Les stagiaires recevront une Attestation de formation.

